

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 25 juin 2018 à 20h30.

8 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, L.-C. BELLEMENT, D. DAVAILLON-GILLARD, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

3 Procurations : A. LANDUREAU, S. WEAVER, A. DEQUENNE.

2 Absents non excusés : M. BASSET, F. ROBLAIN.

- Aménagement du Champ de Foire

Suite à la consultation lancée pour un architecte paysager, 3 réponses ont été reçues.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 contre, décide de retenir le Bureau d'études DB de Saint-Maur dont le montant de la rémunération est de 10% des travaux.

- Canalisation de Villegours

Les travaux pour le renouvellement de la canalisation AEP de Villegours étant supérieur à 90.000 €, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ce marché fasse l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

- Site internet - évolution

L'actuel site n'étant pas visible sur tablettes et smartphones et difficilement manipulable, le conseil Municipal accepte à 6 voix pour, 1 contre et 5 abstentions la proposition financière de WEECITY pour 1.392 € TTC et accepte à 8 voix pour et 4 abstentions la décision modificative.

- Personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transformation de 2 postes d'adjoint technique territorial en adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal accepte à 7 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, de modifier la durée du temps de travail d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe de 30h à 35h.

- Tarifs repas

Au vu de l'augmentation du prix des matières premières et de la volonté du Gouvernement de se fournir à hauteur de 50% en produits locaux et bio, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- cantine enfant : 2,85 €
- cantine Villegouin : 4,50 €
- cantine adulte (école) : 6,25 €
- repas Club Commune : 7,15 €
- repas Club Hors Commune : 8,15 €
- repas à domicile Commune : 6,25 €
- repas à domicile Hors Commune : 7,45 €

- Cimetière

Un administré a demandé à acheter une case au cimetière de Palluau pour y déposer l'urne de son père. Bien que cette personne ne soit pas domiciliée ni décédée dans la Commune, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte de lui concéder une case, vu qu'il en reste 7.

- ENEDIS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de 203 € pour l'occupation du domaine public.

- Ecole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 10 € par enfant domicilié à Palluau au voyage scolaire des élèves de Palluau.

Le Maire,

Marc ROUFFY